

64 - Marché public de transports d'élèves et de personnes - Autorisation de signature

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : La Direction Éducation est désormais pilote pour le marché transversal suivant : transport d'élèves et de personnes.

Ces transports sont mis à disposition des directions qui ont besoin d'assurer un déplacement de personnes en autocar.

Pour la Direction Éducation, principale direction utilisatrice, il s'agit d'assurer le transport d'élèves régulier entre deux écoles ou pour le conservatoire et la piscine. Il s'agit également d'assurer les transports d'élèves en cas de sorties scolaires plus ponctuelles.

Pour ce qui concerne la direction Vie des Quartiers, il s'agit d'assurer le transport d'enfants dans le cadre des accueils de loisirs notamment.

Enfin, il s'agit de mettre à disposition de toutes les autres directions de la Ville de Besançon les ressources nécessaires leur permettant de satisfaire leurs besoins en matière de transports de personnes.

Le marché transport d'élèves et de personnes était jusqu'alors scindé en deux. Un marché concernait les transports réguliers d'élèves entre deux écoles et le second les autres transports d'élèves et de personnes.

Pour plus de cohérence, les deux marchés sont regroupés en un seul marché à bons de commande. Sa durée initiale est d'une année (du 6 juillet 2014 au 5 juillet 2015) éventuellement reconductible trois fois par reconduction expresse.

Les prestations sont divisées en 4 lots :

- lot 1 : transports d'une distance inférieure ou égale à 50 km (aller-retour) dont l'estimation annuelle s'élève à 55 000 € HT. Titulaire : RDTD, Régie Départementale des Transports du Doubs.
- lot 3 : transports école primaire Montboucons-école maternelle Kennedy dont l'estimation annuelle s'élève à 23 000 € HT. Titulaire : AUTOCARS GTV.
- lot 4 : transports école maternelle Prés de Vaux - école élémentaire Bregille et retour dont l'estimation annuelle s'élève à 40 000 € HT. Titulaire : AUTOCARS GTV.
- lot 5 : transports école maternelle Tristan Bernard - école maternelle Jean Macé dont l'estimation annuelle s'élève à 40 000 € HT. Titulaire : MONTS JURA AUTOCARS.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ce marché.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.